

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1028

7 avril 2016

### SOMMAIRE

CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l. ....	49344	Komas Building Company .....	49327
Danube JointCo S.à r.l. ....	49338	KR Holding SCSP .....	49325
Dundee International (Luxembourg) Invest- ments 15 S.à r.l. ....	49303	Lasers Tech S.à r.l. ....	49326
Dundee International (Luxembourg) Invest- ments 8 S.à r.l. ....	49305	Legend Development Corp. ....	49344
EPISO Berlin Office S.à r.l. ....	49341	Licancabur Investments S.A., SICAV-SIF ...	49344
F.C.G S.A. ....	49334	Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l. ....	49317
Heirens Constructions S.à r.l. ....	49308	LPTH-Lux S. à r.l. ....	49319
HPF 1 Holdco S.à r.l. ....	49309	Lux Frais S.A. ....	49319
Iahai .....	49314	Lux International Distribution S.A. ....	49320
IH Luxholding S.à r.l. ....	49314	Luxlife .....	49322
Illinois Holding S.A. ....	49316	Luxlife .....	49321
Inatol S.A. ....	49316	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. ....	49322
International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	49311	NorthPole .....	49316
Isolda .....	49328	Rushmore Development S.à r.l. ....	49298
It's Fresh Holdings .....	49312	Signal Credit Opportunities (Lux) Investco II S.à r.l. ....	49331
ITT Industries Luxembourg S.à r.l. ....	49328	Sterling Testing S.à r.l. ....	49344
ITT Motion Technologies Luxembourg S.à r.l. .....	49328	Thryn Holding N°4 S.à r.l. ....	49301
JS Logistics S.A. ....	49328	W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg .....	49330

**Rushmore Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.100,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.086.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Rushmore Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 176086 and incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on March 20, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on May 18, 2013, number 1183 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on May 2, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on June 10, 2013, number 1362 (the “Articles”).

I. The sole shareholder of the Company, CISNEROS INTERACTIVE GROUP LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19801 in the United States of America and registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under the number 5238936 (the “Sole Shareholder”), duly represented by Régis Galiotto, notary’s clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, signed by the appearing person, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. The Company’s capital is set at EUR 31,100 (thirty-one thousand one hundred Euro) represented by 311 (three hundred eleven) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, all fully subscribed and paidup (the “Shares”).

III. The Sole Shareholder declares that it had full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

1. Hearing of the report of the liquidation auditor.
2. Approval of the closing liquidation accounts dated December 10, 2015 and of the audit report.
3. Approval of the allocation of all remaining assets and liabilities of the Company to CISNEROS INTERACTIVE GROUP LLP, as identified in the closing liquidation accounts.
4. Discharge to the liquidator and to the liquidation auditor of the Company for the performance of their mandate.
5. Closing of the liquidation of the Company.
6. Determination of the place where the Company’s documents and books are to be kept during the five years following the closing of the liquidation.
7. Deposit of the sums not distributed to the creditors.
8. Powers.
9. Miscellaneous.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder notes that Pandomus, a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 146540, was appointed as liquidator of the Company (the “Liquidator”) and has issued a liquidation report which was heard by the Sole Shareholder on December 10, 2015 (the “Liquidator’s Report”).

The Sole Shareholder then hears the audit report of the liquidation auditor (“commissaire à la liquidation”) i.e., FI-DEURO a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8001 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B151304 (the “Auditor”), on the liquidation documents and on the performance by the Liquidator of the Company of his mandate.

This report proposes to the Sole Shareholder to adopt the closing liquidation accounts and to grant full discharge to the Liquidator.

*Second resolution*

After adopting the conclusion of the audit report, the Sole Shareholder resolves to approve the closing liquidation accounts of the Company dated December 10, 2015.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves, after the Company having paid all its outstanding liabilities as such liabilities are identified in the closing liquidation accounts in the total amount of EUR, 123,238.77 to allocate the totality of the remaining assets of the Company, as such assets are identified in the closing liquidation accounts and having a value of EUR 123,238.77, to the Sole Shareholder.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge, without any reservation or restriction, to the Liquidator for the accomplishment of its duty as from the date of the beginning of its mandate until the date hereof. The Sole Shareholder grants the same discharge to the Auditor.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to declare the liquidation of the Company accomplished and the Company to have ceased to exist with effect at the date hereof.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company's documents and books are to be kept during the five years following the closing of the liquidation at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to let remain in the bank account of the Company the sums to be paid to the creditors by the Company, which have not been wired to them at the date hereof.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant all powers to the Liquidator in order to:

- (i) transfer the proceeds of the liquidation to the Sole Shareholder under the terms set out in the Liquidator's Report;
- (ii) to proceed to the final formalities regarding the closing of the liquidation and notably the payment of the deposited sums, which have not been paid at the date hereof.

The Sole Shareholder also resolves to grant all powers to Régis Galiotto or any other notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg in order to:

- (i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
- (ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to above.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Rushmore Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176086, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, le 20 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1183, le 18 mai 2013 (la “Société”). Les statuts de la Société ont été modifiés le 2 mai 2013, suivant un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1362, le 10 juin 2013 (les “Statuts”).

I. L’associé unique de la Société, CISNEROS INTERACTIVE GROUP LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d’Amérique et enregistrée auprès de la Division des Sociétés de l’Etat du Delaware (Division of Corporations of the State of Delaware) sous le numéro 5238936 (l’“Associé Unique”), dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé. La procuration précitée signée par le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps auprès des autorités d’enregistrement.

II. Le capital social de la Société s’élève à 31.100 EUR (trente et un mille cents euros) représenté par 311 (trois cent onze) parts sociales avec une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les “Parts”).

III. L’Associé Unique déclare avoir été dûment informé du contenu de l’ordre du jour avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l’assemblée puisse délibérer valablement sur l’ensemble des points portés à l’ordre du jour.

IV. L’ordre du jour de cette assemblée extraordinaire est le suivant:

1. Lecture du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de clôture de liquidation arrêtés au 10 décembre 2015 et du rapport du commissaire à la liquidation.
3. Approbation de l’allocation de l’intégralité des actifs et passifs restants de la Société à CISNEROS INTERACTIVE GROUP LLP, tel qu’identifié dans les comptes de clôture de liquidation.
4. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la Société pour l’accomplissement de leurs mandats.
5. Clôture de la liquidation de la Société.
6. Détermination du lieu où les documents et livres comptables de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter de la clôture de la liquidation.
7. Consignation des sommes revenant aux créanciers et dont le paiement n’aurait pas pu leur être fait.
8. Pouvoirs.
9. Divers.

L’Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’Associé Unique a rappelé que Pandomus, une société anonyme ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146540, a été nommé liquidateur de la Société (le “Liquidateur”) et qu’il a émis un rapport sur la liquidation qui a été lu par l’Associé Unique lors de la précédente assemblée générale le 10 décembre 2015 (le “Rapport du Liquidateur”).

L’Associé Unique a ensuite pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, c’est à dire, FIDEURO une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d’Arlon, L-8001 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B151304 (le “Commissaire”), sur la procédure de liquidation et sur l’accomplissement du mandat du Liquidateur.

Ce rapport propose à l’Associé Unique d’approuver les comptes de clôture de la liquidation et donner pleine et entière décharge, sans réserve ni restriction, au Liquidateur.

#### *Deuxième résolution*

Après avoir approuvé les conclusions du rapport du Commissaire, l’Associé Unique décide d’approuver les comptes de clôture de la liquidation de la Société arrêtés au 10 décembre 2015.

#### *Troisième résolution*

L’Associé Unique décide, après que toutes les dettes de la Société telles qu’identifiées dans les comptes de clôture de liquidation, aient été payées pour un total de 123.238,77 EUR, d’allouer la totalité des actifs restants de la Société, tels qu’identifiés dans les comptes de clôture de liquidation et ayant une valeur marchande de 123.238,77 EUR, à l’Associé Unique.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière sans aucune réserve ou restriction, au Liquidateur pour l'accomplissement de son mandat depuis sa nomination jusqu'à la date du présent acte. L'Associé Unique décide de donner la même décharge au Commissaire.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société et la fin de la Société avec effet à compter du présent acte.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de conserver les documents et livres comptables de la Société dissoute pendant une durée de cinq ans à compter de la liquidation de la Société, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide de laisser sur le compte bancaire de la Société les sommes revenant aux créanciers et dont la remise n'aurait pu leur être faite au jour du présent acte.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur tous les pouvoirs afin de:

- (i) transférer le boni de liquidation à l'Associé Unique en accord avec les termes de son rapport;
- (ii) procéder aux dernières formalités relatives à la clôture de la liquidation et notamment au paiement des sommes consignées, qui n'ont pas encore été versés jusqu'à ce jour.

L'Associé Unique décide également de conférer tous les pouvoirs à M. Régis Galiotto, clerk de notaire, ou tout autre clerk de notaire ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme représentant pour agir en son nom et pour son compte afin de:

- (i) procéder aux dépôts et publications requises par l'article 151 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;
- (ii) émettre et signer tout document ou notification relatif aux dépôts et publications visées précédemment.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/261. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053213/199.

(160012143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

---

**Thryn Holding N°4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.627.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,  
before Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. Felix ROBYNS, of Belgian Nationality, born in Duffel (BELGIUM) on the 20<sup>th</sup> of December 1962, residing at 47, Napier Avenue, London SW6 3PS (UNITED KINGDOM) duly represented by Mrs Monique GOLDENBERG, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg, on the 9<sup>th</sup> day of December (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- He holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Thryn Holding N° 4 S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137627, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the 'Company');

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated March 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1081 of May 2, 2008;

- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently, the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for its mandate from the date of its appointment up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr. Felix ROBYNS, de Nationalité Belge, né à Duffel (BELGIQUE) le 20 décembre 1962 résidant à 47, Napier Avenue, Londres SW6 3PS (ANGLETERRE), ici dûment représentée par Madame Monique GOLDENBERG, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique').

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- le comparant détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Thryn Holding N°4 S.à r.l.», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137627, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la 'Société');

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1081 du 2 mai 2008;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour leur mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire, celui-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2015 - EAC/2015/30437 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053921/89.

(160012888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Dundee International (Luxembourg) Investments 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.481.944,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 162.449.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,419 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of proxy under private seal given on December 23, 2015.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, after initialled "ne varietur" shall be annf the appearing party and by the undersigned notary.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 15 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of 12 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2369 of 4 October 2011, with a corporate capital of eight million four hundred and eighty one thousand nine hundred forty-three euro (EUR 8,481,943.-), having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.449 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of 11 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2648 of 31 October 2011.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of eight million four hundred and eighty one thousand nine hundred forty-three euro (EUR. 8,481,943.-), to an amount of eight million four hundred and eighty one thousand nine hundred forty-four euro (EUR 8,481,944.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

### *Subscription / Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such share together with a share premium of one million six hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 1,699,999) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of one million seven hundred thousand euro (EUR 1,700,000) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Receivable will cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at eight million four hundred and eighty one thousand nine hundred forty-four euro (EUR 8,481,944.-) divided into eight million four hundred and eighty one thousand nine hundred forty-four (8,481,944) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux milles quinze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.419,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 23 décembre 2015.

Ladite procuration, qui après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 15 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 12 juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2369, du 4 octobre 2011, ayant un capital social de huit millions quatre cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 8.481.943,-) ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.449 (la «Société»).



Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 11 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2648, du 31 octobre 2011.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de huit millions quatre cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 8.481.943,-) à un montant de huit millions quatre cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-quatre euros (EUR 8.481.944,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Dès lors, l'Associé Unique déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de un million six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.699.999) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à huit millions quatre cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-quatre euros (EUR 8.481.944,-) divisé en huit millions quatre cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-quatre (8.481.944) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

*Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055004/125.

(160014734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.716.328,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 162.439.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg),

appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,419 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of proxy under private seal given on December 23, 2015.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, after initialled "ne varietur" shall be annexed to the appearing party and by the undersigned notary.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of 12 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2332 of 30 September 2011, with a corporate capital of eight million seven hundred and sixteen thousand three hundred and twenty-seven euro (EUR 8,716,327.-), having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.439 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of 11 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2638 of 29 October 2011.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of eight million seven hundred and sixteen thousand three hundred and twenty-seven euro (EUR 8,716,327.-), to an amount of eight million seven hundred and sixteen thousand three hundred and twenty-eight euro (EUR 8,716,328.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

#### *Subscription / Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such share together with a share premium of twelve million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 12,999,999.-) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of thirteen million euro (EUR 13,000,000.-) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Receivable will cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at eight million seven hundred and sixteen thousand three hundred and twenty-eight euro (EUR 8,716,328.-) divided into eight million seven hundred and sixteen thousand three hundred and twenty-eight (EUR 8,716,328) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand nine hundred euro (EUR 4,900).

#### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux milles quinze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.419,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, cleric de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 23 décembre 2015.

Ladite procuration, qui après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 12 juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2332, du 30 septembre 2011, ayant un capital social de huit millions sept cent seize mille trois cent vingt-sept euros (EUR 8.716.327,-) ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.439 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 11 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2638, du 29 octobre 2011.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de huit millions sept cent seize mille trois cent vingt-sept euros (EUR 8.716.327,-) à un montant de huit millions sept cent seize mille trois cent vingt-huit euros (EUR 8.716.328,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Dès lors, l'Associé Unique déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 12.999.999) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de treize millions d'euros (EUR 13.000.000) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à huit millions sept cent seize mille trois cent vingt-huit euros (EUR 8.716.328,-) divisé en huit millions sept cent seize mille trois cent vingt-huit (8.716.328,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

*Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille neuf cents euros (EUR 4.900).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/195. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055006/125.

(160014745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Heirens Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7738 Colmar, 17, rue Colmar-Pont.

R.C.S. Luxembourg B 102.858.

L'an deux mil seize, le onze janvier.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert HEIRENS, ingénieur-technicien, demeurant à L-7594 Beringen, 8, rue des Noyers,
- 2.- Monsieur Frank SCHULLER, ingénieur diplômé, demeurant à L-7594 Beringen, 9, rue des Noyers,
- 3.- Madame Tanja HEIRENS, sans état particulier, demeurant à L-7594 Beringen, 8, rue des Noyers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée «HEIRENS CONSTRUCTIONS S. à r.l.», ayant son siège à L-7738 Colmar-Pont, Zone Industrielle route de Cruchten, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, le 8 janvier 1993, publié au Mémorial C numéro 191 du 29 avril 1993, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 23 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1509 du 20 juillet 2007. Elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 102.858.

II.- Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE (25.000.-) EUROS, représenté par MILLE (1.000) parts sociales de VINGT-CINQ (25.-) EUROS, chacune, qui ont été entièrement souscrites et libérées par les comparants, comme suit:

- Monsieur Robert HEIRENS, deux cent soixante-dix parts . . . . .	270
- Monsieur Frank SCHULLER, trois cent quatre-vingts parts . . . . .	380
- Madame Tanja HEIRENS, trois cent cinquante parts . . . . .	350
Total: MILLE parts sociales . . . . .	1.000.

Sur ce:

Monsieur Frank SCHULLER sub 2 a déclaré céder ses TROIS CENT QUATRE-VINGTS (380) parts sociales à Monsieur Robert HEIRENS, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de NEUF MILLE CINQ CENTS (9.500.-) EUROS, qu'il reconnaît avoir reçu à l'instant même, ce dont bonne et valable quittance.

Madame Tanja HEIRENS sub 3 a déclaré céder ses TROIS CENT CINQUANTE (350) parts sociales à Monsieur Robert HEIRENS, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (8.750.-) EUROS, payable sur première demande.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

*Acceptation*

Monsieur Robert HEIRENS, Madame Tanja HEIRENS et Monsieur Frank SCHULLER, qui agit également en tant que gérant unique, déclarent consentir aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Ensuite, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE (25.000.-) EUROS, représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) EUROS, chacune, entièrement souscrites et libérées par Monsieur Robert HEIRENS, ingénieur-technicien, demeurant à L-7594 Beringen, 8, rue des Noyers.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'ajouter deux paragraphes à la fin de l'article 8 comme suit:

«Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément des trois quarts.

Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité des dispositions légales afférentes.»

*Troisième résolution*

L'associé unique accepte la démission du gérant, Monsieur Frank SCHULLER et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

Il se nomme gérant unique pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE SIX CENTS (1.600.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Heirens R., Schuller, Heirens T., THOLL.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055158/66.

(160014191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**HPF 1 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.637.

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of December,

Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

Health Property Fund 1 Feeder SA SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (SICAV) and established as a specialised investment fund (SIF), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.659,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Petange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 14 December 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of HPF 1 Holdco S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 188.637 incorporated pursuant to a deed of the notary, notary Henri Hellinckx residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 27 June 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2551 on 20 September 2014 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx on 17 June 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2234 on 25 August 2015.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, declared having waived any notice requirement and deliberated on the following agenda:

*Agenda*

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) in order to reduce it from its present amount of sixty-two million eight hundred seventy-eight thousand two hundred eighteen euro (EUR 62,878,218.-) represented by (i) one million two hundred fifty seven thousand five hundred sixty four (1,257,564) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and (ii) sixty one million six hundred twenty thousand six hundred fifty four (61,620,654) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one euro

(EUR 1) each to sixty one million three hundred seventy eight thousand two hundred eighteen euro (EUR 61,378,218.-) by cancellation of (i) thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and (ii) one million four hundred seventy thousand (1,470,000) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Amendment of article 5.1 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) in order to reduce it from its present amount of sixty-two million eight hundred seventy-eight thousand two hundred eighteen euro (EUR 62,878,218.-) represented by (i) one million two hundred fifty seven thousand five hundred sixty four (1,257,564) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) sixty one million six hundred twenty thousand six hundred fifty four (61,620,654) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each to sixty one million three hundred seventy eight thousand two hundred eighteen euro (EUR 61,378,218.-) by cancellation of (i) thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) one million four hundred seventy thousand (1,470,000) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

As a consequence of the redemption and cancellation of the ordinary shares, the Sole Shareholder shall receive an amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) corresponding to the nominal value of the ordinary shares held by the Sole Shareholder and one million four hundred seventy thousand euro (EUR 1,470,000.-) corresponding to the nominal value of the mandatory redeemable preferred shares held by the Sole Shareholder.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at sixty one million three hundred seventy eight thousand two hundred eighteen euro (EUR 61,378,218.-), represented by one million two hundred twenty seven thousand five hundred sixty four (1,227,564) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1) each and sixty million one hundred fifty thousand six hundred fifty four (60,150,654) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "MRPS", together with the Ordinary Shares hereinafter the "Shares")."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de décembre.

Par devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Health Property Fund 1 Feeder SICAV-SIF, une société anonyme établie sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée en fonds d'investissement spécialisé (FIS), constitué et régie selon les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.659,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son domicile professionnel au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Petange, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique («l'Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de HPF 1 Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.637 constituée selon acte reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 27 juin 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2551 en date du 20 septembre 2014 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 17 juin 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2234 en date du 25 août 2015.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, ayant déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de un million cinq cents mille euro (EUR 1.500.000.-) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-deux millions huit cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euros (EUR 62.878.218.-) représenté par (i) un million deux cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-quatre (1.257.564) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (ii) soixante et un millions six cent vingt mille six cent cinquante-quatre (61.620.654) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à soixante et un million trois cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euro (EUR 61.378.218.-) par l'annulation de trente mille (30.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et d'un million quatre cent soixante-dix mille (1.470.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million cinq cents mille euro (EUR 1.500.000.-), de son montant actuel de soixante-deux millions huit cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euros (EUR 62.878.218.-) représenté par (i) un million deux cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-quatre (1.257.564) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (ii) soixante et un millions six cent vingt mille six cent cinquante-quatre (61.620.654) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à soixante et un million trois cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euro (EUR 61.378.218.-) par l'annulation de trente mille (30.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et d'un million quatre cent soixante-dix mille (1.470.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

En conséquence du rachat et de l'annulation des parts sociales ordinaires, l'Associé Unique recevra un montant de trente mille (30.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et d'un million quatre cent soixante-dix mille (1.470.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à soixante et un million trois cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euro (EUR 61.378.218.-), représenté par les un million deux cent vingt-sept mille cinq cent soixante-quatre (1.227.564) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et les soixante millions cent cinquante mille six cent cinquante-quatre (60.150.654) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «APOR» ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires les «Parts Sociales».)»

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30533. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055165/136.

(160014832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 05 novembre 2015.  
Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*

Référence de publication: 2016055172/13.

(160014317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**It's Fresh Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.311.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty ninth of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

THERE APPEARED:

Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, acting as a proxyholder of the sole shareholder, PGM HOLDINGS, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48 rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171482 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 18 December 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° IT'S FRESH HOLDINGS (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180311, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated September 12, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2719 of October 30, 2013

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler dated September 1, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2968 on October 29 2015.

2° The share capital of the Company is fixed at fifty thousand and eight US Dollars (USD 50,008) represented by fifty thousand and eight (50,008) shares with a par value of one US Dollars (USD 1) each;

3° The Sole Shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company (the "Liquidator");

4° In such capacity, the Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the Sole Shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Sole Shareholder;

7° The Liquidator and Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the Liquidator and Sole Shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts;

9° Discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 17 Charterhouse Street, London, EC1N 6RA, UK.

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the undersigned notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.



**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt neuf décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique, PGM HOLDINGS, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 48 rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171482 (l'Associé Unique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° IT'S FRESH HOLDINGS (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180311, constituée suivant acte notarié en date du 12 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2719 du 30 octobre 2015.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jacques Kessler en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2968 du 30 octobre 2015.

2° Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille et huit US Dollars (USD 50.008), représenté par un cinquante mille et huit (50.008) actions d'une valeur nominale d'un US Dollars (USD 1) chacune.

3° Par la présente, l'Associé Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

4° En cette qualité, l'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Associé Unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Associé Unique;

7° Le Liquidateur et Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le Liquidateur et Associé Unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes;

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats;

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à 17 Charterhouse Street, Londres, EC1N 6RA, UK.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055174/102.

(160014775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Iahai, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 175.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016055177/14.

(160014057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**IH Luxholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 163.287.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Me Jacques KESSELER, notary residing in Petange, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, acting in her capacity as attorney-in-fact of IH BASEHOLDING S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg under registration number B 163284 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company IH LUXHOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited company, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under number 163287 (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated August 16, 2011, published in the Mémorial C number 2554 of October 21, 2011.

2.- The share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

3.- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- The Sole Shareholder acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the dissolution process.

5.- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- The Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- The Sole Shareholder presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- The Sole Shareholder further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the dissolution.

9.- The Sole Shareholder decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10.- The Sole Shareholder in the third extraordinary general meeting of shareholders declares that the dissolution of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Petange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### **A COMPARU:**

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de IH BASEHOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163284 («l'Actionnaire Unique»),

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société IH LUXHOLDING S.à r.l., société anonyme ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163287, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 16 août deux mille onze, publié au Mémorial C numéro 2554 du onze octobre deux mille onze.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

3.- L'Actionnaire Unique est seul propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- L'Actionnaire Unique agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en dissolution.

5.- L'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- L'Actionnaire Unique décide de convoquer immédiatement les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- L'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- L'Actionnaire Unique en sa qualité d'actionnaire unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- L'Actionnaire Unique décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- L'Actionnaire Unique, constitué en troisième assemblée générale extraordinaire, déclare que la dissolution de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux administrateurs de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPÉDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055180/110.

(160014960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Illinois Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016055184/14.

(160014059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Inatol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 50.933.

Les statuts coordonnés au 07/01/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016055196/12.

(160014622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**NorthPole, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 195.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016055335/14.

(160014162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 202.548.

In the year two thousand and sixteen, on the seventh day of January.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bregal Freshstream LP, a limited partnership incorporated in Jersey, with registered address at 2<sup>nd</sup> Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St Helier JE2 3BQ Jersey, registered with the JFSC Companies Registry under number 2019,

here represented by Mrs Anne Meouro, Employee, with professional address at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Bregal Freshstream LP, is the sole shareholder (the Sole Shareholder), representing the entire share capital of Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 202.548, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 December 2015, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company declares having waived any notice requirement requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-one million six hundred twenty-eight thousand three hundred twelve euro (EUR 31,628,312) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to thirty-one million six hundred forty thousand eight hundred twelve euro (EUR 31,640,812) through the issue of thirty-one million six hundred twenty-eight thousand three hundred twelve (31,628,312) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The newly issued shares have been subscribed by the Sole Shareholder as follows:

three million one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-three (3,162,833) class A.1 shares, three million one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-one (3,162,831) class A.2 shares, three million one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-one (3,162,831) class A.3 shares, three million one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-one (3,162,831) class A.4 shares, three million one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-one (3,162,831) class A.5 shares, three million one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-one (3,162,831) class A.6 shares, three million one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-one (3,162,831) class A.7 shares, three million one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-one (3,162,831) class A.8 shares, three million one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-one (3,162,831) class A.9 shares and three million one hundred sixty-two thousand eight hundred thirty-one (3,162,831) class A.10 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, for the price of thirty-one million six hundred twenty-eight thousand three hundred twelve euro (EUR 31,628,312).

The shares so subscribed by Bregal Freshstream LP have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of one of thirty-one million six hundred twenty-eight thousand three hundred twelve euro (EUR 31,628,312). The amount of thirty-one million six hundred twenty-eight thousand three hundred twelve euro (EUR 31,628,312) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one million six hundred twenty-eight thousand three hundred twelve euro (EUR 31,628,312) is entirely allocated to the share capital.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves the amendment of article 5.1 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at thirty-one million six hundred forty thousand eight hundred twelve euro (EUR 31,640,812), represented by thirty-one million six hundred forty thousand eight hundred twelve (31,640,812.-) class A shares in registered form (the Class A Shares), themselves subdivided into three million one hundred sixty-four thousand eighty-three (3,164,083) class A.1 shares (the Tranche A.1 Shares), three million one hundred sixty-four thousand eighty-one (3,164,081) class A.2 shares (the Tranche A.2 Shares), three million one hundred sixty-four thousand eighty-one (3,164,081) class A.3 shares (the Tranche A.3 Shares), three million one hundred sixty-four thousand eighty-one (3,164,081) class A.4 shares (the Tranche A.4 Shares), three million one hundred sixty-four thousand eighty-one (3,164,081) class A.5 shares (the Tranche A.5 Shares), three million one hundred sixty-four thousand eighty-one

(3,164,081) class A.6 shares (the Tranche A.6 Shares), three million one hundred sixty-four thousand eighty-one (3,164,081) class A.7 shares (the Tranche A.7 Shares), three million one hundred sixty-four thousand eighty-one (3,164,081) class A.8 shares (the Tranche A.8 Shares), three million one hundred sixty-four thousand eighty-one (3,164,081) class A.9 shares (the Tranche A.9 Shares) and three million one hundred sixty-four thousand eighty-one (3,164,081) class A.10 shares (the Tranche A.10 Shares) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le sept janvier.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Bregal FreshstreamLP, un limited partnership constitué selon le droit de Jersey, immatriculée au JFSC Companies Registry sous le numéro 2019, ayant son siège social à 2<sup>nd</sup> Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St Helier JE2 3BQ Jersey,

représenté par Mme. Anne Meurou, employée, avec adresse professionnelle à 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Bregal Freshstream LP est l'associé unique (l'Associé Unique) de Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.548, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente et un millions six cent vingt-huit mille trois cent douze euros (EUR 31.628.312) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trente et un millions six cent quarante mille huit cent douze euros (EUR 31.640.812) par l'émission de trente et un millions six cent vingt-huit mille trois cent douze (31.628.312) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Les parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par Bregal Freshstream LP comme suit:

trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente-trois (3.162.833) parts sociales de catégorie A.1; trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente et un (3.162.831) parts sociales de catégorie A.2; trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente et un (3.162.831) parts sociales de catégorie A.3; trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente et un (3.162.831) parts sociales de catégorie A.4; trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente et un (3.162.831) parts sociales de catégorie A.5; trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente et un (3.162.831) parts sociales de catégorie A.6; trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente et un (3.162.831) parts sociales de catégorie A.7; trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente et un (3.162.831) parts sociales de catégorie A.8; trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente et un (3.162.831) parts sociales de catégorie A.9 et trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente et un (3.162.831) parts sociales de catégorie A.10, pour le prix de trois millions cent soixante-deux mille huit cent trente et un (3.162.831).

Les parts sociales ainsi souscrites par Bregal Freshstream LP ont été intégralement libérées par un apport en numéraire consistant en trente et un millions six cent vingt-huit mille trois cent douze euros (EUR 31.628.312). Le montant de trente et un millions six cent vingt-huit mille trois cent douze euros (EUR 31.628.312) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La contribution totale d'un montant de trente et un millions six cent vingt-huit mille trois cent douze euros (EUR 31.628.312) est entièrement affectée au capital social.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente et un millions six cent quarante mille huit cent douze euros (EUR 31.640.812,-), représenté par trente et un millions six cent quarante mille huit cent douze (31.640.812) parts sociales de catégorie A sous forme nominative (les Parts Sociales de Catégorie A), subdivisées en trois millions cent soixante-quatre mille quatre-vingt-trois (3.164.083) part sociales de catégorie A.1 (les Parts Sociales de Tranche A.1); trois millions cent soixante-quatre mille quatre-vingt et un (3.164.081) part sociales de catégorie A.2 (les Parts Sociales de Tranche A.2); trois millions cent soixante-quatre mille quatre-vingt et un (3.164.081) part sociales de catégorie A.3 (les Parts Sociales de Tranche A.3); trois millions cent soixante-quatre mille quatre-vingt et un (3.164.081) part sociales de catégorie A.4 (les Parts Sociales de Tranche A.4); trois millions cent soixante-quatre mille quatre-vingt et un (3.164.081) part sociales de catégorie A.5 (les Parts Sociales de Tranche A.5); trois millions cent soixante-quatre mille quatre-vingt et un (3.164.081) part sociales de catégorie A.6 (les Parts Sociales de Tranche A.6); trois millions cent soixante-quatre mille quatre-vingt et un (3.164.081) part sociales de catégorie A.7 (les Parts Sociales de Tranche A.7); trois millions cent soixante-quatre mille quatre-vingt et un (3.164.081) part sociales de catégorie A.8 (les Parts Sociales de Tranche A.8); trois millions cent soixante-quatre mille quatre-vingt et un (3.164.081) part sociales de catégorie A.9 (les Parts Sociales de Tranche A.9) et trois millions cent soixante-quatre mille quatre-vingt et un (3.164.081) part sociales de catégorie A.10 (les Parts Sociales de Tranche A.10) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. MEUROU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 janvier 2016. 1LAC/2016/521. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055244/147.

(160014547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**LPTH-Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1737 Luxembourg, 04, rue de Houffalize.

R.C.S. Luxembourg B 195.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016055261/10.

(160014556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Lux Frais S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 67.383.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

PPF Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 4, rue Pierre Grégoire, L-4702 Pétange et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.390,

ci-après représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 4 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La partie comparante, préqualifiée, représentée comme ci-dessus est l'actionnaire unique de LUX FRAIS S.A., une société anonyme ayant son siège social à Z.A.R.E. Ouest, L-4380 Ehlerange/Sanem et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.383 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors de résidence à Capellen, en date du 29 avril 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 182 du 22 juillet 1983. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2987 du 30 octobre 2015.

II.- Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent neuf mille neuf cent vingt-et-un euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.509.921,94) représenté par cent et un mille deux cent cinquante (101.250) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- L'actionnaire unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour la fixer au jeudi de la troisième semaine du mois de janvier à 10.00 heures et pour la première fois en 2016.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide par conséquent de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 17 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le jeudi de la troisième semaine du mois de janvier à 10.00 heures.”

*Dépenses*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire avec nous, le notaire, a signé le présent acte.

Signé Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055264/48.

(160014827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Lux International Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 85.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016055265/13.

(160013817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.



**Luxlife, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 41.013.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUXLIFE», immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.013, et constituée suivant acte de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch en date du 4 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 397 page 19033 le 12 septembre 1992 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 29 novembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 56 le 7 janvier 2014 (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Cheryl Geschwind, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Réduction du capital social à concurrence d'un million quatre cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.425.000,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions sept cent cinquante mille euros (EUR 4.750.000,-) représenté par un million neuf cent mille (1.900.000) actions, sans désignation de valeur nominale à un montant de trois millions trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 3.325.000,-) par réduction du pair comptable, sans annulation des actions existantes et par apurement des pertes à due concurrence.

3. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions cinq euros (EUR 2.000.005,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 3.325.000,-) à cinq millions trois cent vingt-cinq mille cinq euros (EUR 5.325.005,-) par l'émission de un million cent quarante-deux mille huit cent soixante (1.142.860) actions sans désignation de valeur nominale.;

4. Souscription et libération des nouvelles actions;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital social.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un million quatre cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.425.000,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions sept cent cinquante mille euros (EUR 4.750.000,-) représenté par un million neuf cent mille (1.900.000) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant de trois millions trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 3.325.000,-) par réduction du pair comptable, sans annulation des actions existantes et par apurement des pertes à due concurrence.

Le montant des pertes a été prouvé au notaire soussigné au moyen d'un bilan en date du 31 décembre 2014 et d'une attestation des administrateurs certifiant leur montant et leur existence à la date de ce jour.

L'attestation demeurera annexée aux présentes.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cinq euros (EUR 2.000.005,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 3.325.000,-) à cinq millions trois cent vingt-cinq mille cinq euros (EUR 5.325.005,-) par l'émission de un million cent quarante-deux mille huit cent soixante (1.142.860) actions sans désignation de valeur nominale.

*Souscription et libération*

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription toutes les un million cent quarante-deux mille huit cent soixante (1.142.860) sont souscrites par GROUPAMA ici représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2015 annexée aux présentes, pour un montant total de deux millions cinq euros (EUR 2.000.005,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq euros (EUR 2.000.005,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Quatrième résolution:*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent vingt-cinq mille cinq euros (EUR 5.325.005,-) représenté par trois millions quarante-deux mille huit cent soixante (3.042.860) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 décembre 2015. 1LAC/2015/42043. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055271/88.

(160014225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Luxlife, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 41.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016055272/10.

(160014551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of January.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

M&G Real Estate Debt Fund III LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1746,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 172.632 (the “Company”), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2978 of 7 December 2012. The articles of association (the “Articles”) were last amended by a deed of the undersigned notary on 16 December 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey, on 12 January 2016.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at three hundred and eighty five thousand, two hundred and eighty-two Pounds Sterling and nine hundred and twenty four thousandths (GBP 385,282.924), represented by three hundred and eighty-five million, two hundred and eighty-two thousand, nine hundred and twenty-four (385,282,924) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

Increase the Company's share capital by an amount of eleven thousand, eight hundred and seventy-four Pounds Sterling and four hundred and forty three thousandths (GBP 11,874.443) in order to raise it from its current amount of three hundred and eighty five thousand, two hundred and eighty-two Pounds Sterling and nine hundred and twenty four thousandths (GBP 385,282.924), represented by three hundred and eighty-five million, two hundred and eighty-two thousand, nine hundred and twenty-four (385,282,924) shares in registered form with a par value of one thousandth Pounds Sterling (GBP 0.001) each to three hundred and ninety seven thousand, one hundred and fifty-seven Pounds Sterling and three hundred and sixty seven thousandths (GBP 397,157.367), represented by three hundred and ninety-seven million, one hundred and fifty-seven thousand, three hundred and sixty-seven (397,157,367) shares, through the issue of eleven million, eight hundred and seventy-four thousand, four hundred and forty-three (11,874,443) shares, having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

#### *Subscription-Payment*

The eleven million, eight hundred and seventy-four thousand, four hundred and forty-three (11,874,443) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of eleven million, eight hundred and seventy-four thousand, four hundred and forty-three Pounds Sterling (GBP 11,874,443), out of which:

- Eleven thousand, eight hundred and seventy-four Pounds Sterling and four hundred and forty three thousandths (GBP 11,874.443) are allocated to the share capital, and

- Eleven million, eight hundred and sixty two thousand, five hundred and sixty eight Pounds Sterling and five hundred and fifty seven thousandths (GBP 11,862,568.557) are allocated to the share premium.

The eleven million, eight hundred and seventy-four thousand, four hundred and forty-three (11,874,443) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of eleven million, eight hundred and seventy-four thousand, four hundred and forty-three Pounds Sterling (GBP 11,874,443.-) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at three hundred and ninety seven thousand, one hundred and fifty-seven Pounds Sterling and three hundred and sixty seven thousandths (GBP 397,157.367), represented by three hundred and ninety-seven million, one hundred and fifty-seven thousand, three hundred and sixty-seven (397,157,367) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately five thousand euros (EUR 5,000.-)

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le treizième jour de Janvier.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund III LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>ème</sup> étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.632 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2978 du 7 décembre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2015, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Guernsey, le 12 janvier 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois cent quatre-vingt-cinq mille, deux cent quatre-vingt-deux livres sterling et neuf cent vingt-quatre millièmes (GBP 385,282,924), représenté par trois cent quatre-vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-quatre (385,282,924) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze mille huit cent soixante-quatorze livres sterling et quatre cent quarante-trois millièmes (GBP 11.874,443) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-cinq mille, deux cent quatre-vingt-deux livres sterling et neuf cent vingt-quatre millièmes (GBP 385.282,924), représenté par trois cent quatre-vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-quatre (385.282.924) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu'à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-sept livres sterling et trois cent soixante-sept millièmes (GBP 397.157,367), représentés par trois cent quatre-vingt-dix-sept millions cent cinquante-sept mille trois cent soixante-sept (397.157.367) parts sociales, par l'émission de onze millions huit cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante-trois (11.874.443) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

#### Souscription - Libération

Les onze millions huit cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante-trois (11.874.443) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique à un prix total de onze millions huit cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante-trois livres sterling (GBP 11.874.443,-) dont:

- onze mille huit cent soixante-quatorze livres sterling et quatre cent quarante-trois millièmes (GBP 11.874,443) sont allouées au capital social; et

- onze millions huit cent soixante-deux mille cinq cent soixante-huit livres sterling et cinq cent cinquante-sept millièmes (GBP 11.862.568,557) sont alloués à la prime d'émission.

Les onze millions huit cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante-trois (11.874.443) nouvelles parts sociales sont intégralement libérées en espèces par l'associé unique, de sorte que le montant total de onze millions huit cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante-trois livres sterling (GBP 11.874.443,-) livres sterling est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-sept livres sterling et trois cent soixante-sept millièmes (GBP 397.157,367), représentés par trois cent quatre-vingt-dix-sept millions cent cinquante-sept mille trois cent soixante-sept (397.157.367) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 14 janvier 2016. Relation: DAC/2016/645. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff.* (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055274/144.

(160014246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

### **KR Holding SCSP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 203.241.

### STATUTS

*Extrait du contrat de société conformément à l'article 6 de la loi de 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée*

Il résulte d'un contrat de société sous seing privé en date du 14 janvier 2016 (les "Statuts") que la société en commandite spéciale KR HOLDING SCSP (la "Société") a été constituée ce même jour.

1. La dénomination de la Société est KR HOLDING SCSP.

2. L'objet de la Société est le suivant:

"Exploiter une entreprise en vue de réaliser un profit.

La Société peut en particulier prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et peut acquérir au moyen de participations, apports, souscription, achats ou options, négociation ou de toute autre façon des droits, marques, droits d'auteur, brevets et licences, titres et autres biens, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement peut les détenir, gérer, développer, vendre ou en disposer, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la Société juge suffisante, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société achetant les mêmes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers."

3. La date de constitution de la Société est le 14 janvier 2016, la Société est établie pour une durée dont le terme est fixé au 31 décembre 2026.

4. L'associé commandité de la Société est ENSOF SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, avec un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 184.865 (l'"Associé Commandité").

5. Le siège social de la Société est sis au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Le gérant unique de la Société est l'Associé Commandité. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055231/45.

(160014863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Lasers Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.018.

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE TRENTE ET UN DÉCEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

«DERMA PARTICIPATIONS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170980,

ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbrück, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 décembre 2015,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est la seul et unique associée (l'Associé Unique) détenant l'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune de la société Lasers Tech S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173018 (la Société), constituée le 23 novembre 2012, suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 du 2 janvier 2013;

II.- Que l'Associé Unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se considère être dûment convoqué, et a pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, le siège de la direction effective et de l'administration centrale de la Société du 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en Belgique, au 33-34 Quai de Rome, B-4000 Liège et de lui faire adopter la nationalité belge,

lequel transfert sera effectif à partir de la date de l'enregistrement de la Société en Belgique, sans toutefois que ce changement de nationalité et le transfert de siège donnent lieu, du point de vue juridique, à la constitution d'une personne morale nouvelle, le tout sous la condition de l'inscription de la Société selon les règles de continuité juridique en tant qu'une personne morale de droit belge.

L'Associé Unique déclare que tous les impôts et taxes prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes ou provisionnés dans les comptes de la Société; que la Société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise et que la présente résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique approuve la situation comptable intérimaire de la Société arrêtée au 30 novembre 2015, préparée conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, dont une copie restera annexée au présent acte.

L'Associé Unique déclare que la présente situation comptable servira de bilan de clôture pour les besoins luxembourgeois et de bilan d'ouverture pour les besoins belges. Tout l'actif et tout le passif de la Société tels qu'ils résultent de la situation comptable ainsi approuvée resteront, suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société en Belgique, rattachés à la Société sans interruption ni restriction.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder tout pouvoir généralement quelconque à Monsieur Fons MANGEN, prénommé, et Monsieur Mark LOGAN, gérant unique de la Société, né le 18 août 1964 à Hakney-London, demeurant à B-4000 Liège, 27, rue de Harlez, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société en Belgique, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives,

et notamment pour tenir une assemblée générale extraordinaire en Belgique, conformément aux lois belges, afin de confirmer le transfert de siège et adoption par la Société de la nationalité belge, objet des présentes, d'adapter les statuts de la Société à la législation belge, et de procéder au dépôt auprès d'un notaire belge de l'ensemble des documents requis à cet effet, qui aura la faculté d'y apporter toute modification requise en vue de l'inscription de la Société au registre de commerce belge.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide encore d'accorder tout pouvoir généralement quelconque, aux Messieurs Fons MANGEN et Mark LOGAN, prénommés, agissant individuellement ou conjointement, à l'effet de radier l'inscription de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, payer toute taxe ou tout impôt dû par la Société, ou encore effectuer toute formalité administrative ou quelconque requise suite à la radiation de la Société au Luxembourg, ainsi que d'accorder décharge au gérant unique de la Société auparavant luxembourgeoise, sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Belgique.

Tous pouvoirs supplémentaires sont en outre conférés au notaire instrumentant à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Belgique.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

L'Associé Unique précise que toutes les résolutions ci-avant adoptées sont soumises à la condition suspensive d'immatriculation de la Société auprès du registre de commerce belge ou auprès de toute autre instance compétente en Belgique, en tant que société de droit belge, selon les règles de continuité juridique et patrimoniale.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante, connu par nom, prénom, état et demeure.

Signé: F. MANGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/203. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016055236/84.

(160014812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

### **Komas Building Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7303 Steinsel, 14, rue des Etangs.

R.C.S. Luxembourg B 30.980.

Die koordinierte Satzung vom 23/12/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Januar 2016.

Me Cosita Delvaux

*Notar*

Référence de publication: 2016055230/12.

(160014741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**JS Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016055220/11.

(160014898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Isolda, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016055203/14.

(160014076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**ITT Motion Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ITT Industries Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 20.025,00.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 159.519.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ITT Industries Luxembourg S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 159.519, with a share capital of EUR 20,025.-

hereby represented by Ms. Danielle Kolbach, residing in Rameldange, pursuant to a power of attorney delivered to her, which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of ITT MANUFACTURING LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, with a share capital of EUR 12,500.- (the Company),

the Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all five hundred (500) ordinary shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).



II. The agenda of the Meeting is as follows:

- a. Change the name of the Company into ITT Motion Technologies Luxembourg S.à r.l..
- b. Amend subsequently article 1<sup>st</sup> of the articles of association.

III. The Meeting passes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company into ITT Motion Technologies Luxembourg S.à r.l..

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend of article 1<sup>st</sup> of the articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 1. Name and Duration.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of ITT Motion Technologies Luxembourg S.à r.l. (hereafter the Company).

The Company is formed for an unlimited duration.”

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend und sechzehn, am

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

ITT Industries Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg und eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 159.519 und einem Stammkapital von EUR 20.025; (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, wohnhaft in Rameldange, auf Grund einer ihr ausgestellten Vollmacht, welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter ITT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz in L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues, welche in kürze beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Sektion B eingetragen wird, und mit einem Stammkapital von 12.500 EUR (die Gesellschaft),

Der Alleinige Gesellschafter handelt anstatt der Versammlung

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle fünfhundert (500) ordentliche Geschäftsanteile im Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) welche das gesamte Stammkapital von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500.-) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- a. Abänderung der Firmierung der Gesellschaft in ITT Motion Technologies Luxembourg S.à r.l..
- b. Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

III. Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt den Firmierung der Gesellschaft in ITT Motion Technologies Luxembourg S.à r.l. abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1. Name und Dauer.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung ITT Motion Technologies Luxembourg S.à r.l. (nachfolgend die Gesellschaft).

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.“

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 1.000,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Danielle Kolbach, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 janvier 2016. Relation GAC/2016/408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016055204/94.

(160014791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 127.366.

—  
EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts sociales en date du 18 janvier 2016, 625.000 parts sociales réparties comme suit:

- 114.757 parts sociales détenues par Whitehall European RE 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128511;

- 114.757 parts sociales détenues par Whitehall European RE 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128509;

- 92.992 parts sociales détenues par Whitehall European RE 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128510; et

- 302.494 parts sociales détenues par Vernal Holding B.V., une private limited liability company régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 140, Teleportboulevard, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chamber of Commerce of Amsterdam sous le numéro 34288118

ont été transférées à Blue Fountain S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201204.

Egalement, suite à un contrat de transfert de parts sociales en date du 18 janvier 2016, 625.000 parts sociales réparties comme suit:

- 114.757 parts sociales détenues par Whitehall European RE 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128511; et

- 114.757 parts sociales détenues par Whitehall European RE 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128509; et

- 92.992 parts sociales détenues par Whitehall European RE 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128510; et

- 302.494 parts sociales détenues par Vernal Holding B.V., une private limited liability company régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 140, Teleportboulevard, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chamber of Commerce of Amsterdam sous le numéro 34288118

ont été transférées à Mensching plus S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148367.

En conséquence, au 18 janvier 2016,

- Blue Fountain S.à r.l. détient 625.000 parts sociales de la Société; et
- Mensching plus S.à r.l. détient 625.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg S.à r.l*

Référence de publication: 201605570/47.

(160014199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Signal Credit Opportunities (Lux) Investco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 320.033,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.180.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared the following:

Signal Credit Opportunities (Lux) Investco I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 320,033, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201161 (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), pursuant to a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by its holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for registration purposes.

The appearing party, represented as indicated above, declares that it currently holds the entire share capital of Signal Credit Opportunities (Lux) Investco II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201180 (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as indicated above, further declares that the agenda on which resolutions are to be passed is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by the amount of three hundred seven thousand five hundred thirty-three euros (EUR 307,533.-), thereby raising it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to three hundred twenty thousand thirty-three euros (EUR 320,033.-).

2. Issuance of three hundred seven thousand five hundred thirty-three (307,533) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. Subscription by the Sole Shareholder to three hundred seven thousand five hundred thirty-three (307,533) new shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each and payment in full of the par value of such new shares, along with a total share premium in the amount of sixty-six eurocents (EUR 0.66) by the Sole Shareholder by means of a contribution in kind consisting of a claim of two hundred twenty-two thousand five hundred pound sterling and sixty pence (GBP 222,500.60) held by the Sole Shareholder against the Company, of which the equivalent in euro is three hundred seven thousand five hundred thirty-three euros and sixty-six cents (EUR 307,533.66) per the exchange rate published by the European Central Bank on 10 December 2015.

4. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

Thereafter, the appearing party, duly represented as indicated above, passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred seven thousand five hundred thirty-three euros (EUR 307,533.-), thereby raising it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), to three hundred twenty thousand thirty-three euros (EUR 320,033.-).

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to issue three hundred seven thousand five hundred thirty-three (307,533) new shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

### *Third resolution - Subscription / payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as indicated above, declares that it subscribes to the New Shares and fully pays up the par value of these New Shares as well as an aggregate share premium of sixty-six eurocents (EUR 0.66) by means of a contribution in kind consisting of a claim of three hundred seven thousand five hundred thirty-three euros and sixty-six cents (EUR 307,533.66) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

The Sole Shareholder, represented as indicated above, declares that it is the sole holder and owner of the Contribution and that there are no impediments to the transfer thereof to the Company. Proof of the Sole Shareholder's title to the Contribution has been shown to the Company.

The Sole Shareholder, represented as indicated above, further declares that the value of the Contribution has been certified at two hundred twenty-two thousand five hundred pound sterling and sixty pence (GBP 222,500.60), of which the equivalent in euro is three hundred seven thousand five hundred thirty-three euros and sixty-six cents (EUR 307,533.66) per the exchange rate published by the European Central Bank on 10 December 2015, in a declaration of contribution signed by the representative of the Sole Shareholder. The value of the Contribution has been further confirmed in a declaration of recipient signed by the Company (the "Declaration").

A copy of the Declaration shall remain attached hereto for the purposes of registration.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at three hundred twenty thousand thirty-three euros (EUR 320,033) represented by three hundred twenty thousand thirty-three (320,033) shares, each with a par value of one euro (EUR 1), all fully subscribed and entirely paid up."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party hereto, the present deed has been drawn up in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in the event of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), on the date indicated at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party's proxyholder, whose full name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de décembre,

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Signal Credit Opportunities (Lux) Investco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois cent vingt mille trente-trois euros (320.033 EUR), ayant son siège social à 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201161 (l'"Associé Unique").

représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration qui, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, déclare détenir la totalité des parts sociales de Signal Credit Opportunities (Lux) Investco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 23 octobre 2015 par un acte notarié du notaire instrumentant et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), ayant son siège social à 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201180 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare avoir été informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent sept mille cinq cent trente-trois euros (307.533 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) à trois cent vingt mille trente-trois euros (320.033 EUR).

2. L'émission d'un nombre de trois cent sept mille cinq cent trente-trois (307.533) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

3. Souscription par l'Associé Unique à trois cent sept mille cinq cent trente-trois (307.533) nouvelles parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune et libération de la totalité de la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales, en relation avec une prime d'émission d'un montant de soixante-six centimes d'euro (0,66 EUR) par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature consistant en une créance de deux cent vingt-deux mille cinq cents livres sterling et soixante pence (222.500,60 GBP) détenue par l'Associé Unique contre la Société, dont l'équivalent en euros est de trois cent sept mille cinq cent trente-trois euros et soixante-six centimes (307.533,66 EUR) suivant le taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 10 décembre 2015.

4. Modification du paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les décisions adoptées ci-dessous. Par la suite, la partie comparante, dûment représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent sept mille cinq cent trente-trois (307.533 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) à trois cent vingt mille trente-trois euros (320.033 EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre un nombre de trois cent sept mille cinq cent trente-trois (307.533) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

#### *Troisième résolution*

Sur ce, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et qu'il libère la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales ainsi qu'une prime d'émission totale qui s'élève à soixante-six centimes d'euro (0,66 EUR) par voie d'un apport en nature consistant en une créance de de trois cent sept mille cinq cent trente-trois euros et soixante-six centimes (307.533,66 EUR) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'"Apport").

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il est le seul détenteur et propriétaire de l'Apport et qu'il n'existe aucun obstacle au transfert de celui-ci à la Société. La preuve du titre à l'Apport de l'Associé Unique a été apportée à la Société.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare ensuite que la valeur de l'Apport a été certifiée à deux cent vingt-deux mille cinq cents livres sterling et soixante pence (222.500,60 GBP), dont l'équivalent en euros est de trois cent sept mille cinq cent trente-trois euros et soixante-six centimes (307,533.66 EUR) selon le taux de change publié par la Banque Central Européenne le 10 décembre 2015 dans une déclaration d'apport signée par le représentant de l'Associé Unique. La valeur de l'Apport a été ensuite confirmée dans une déclaration du bénéficiaire signée par la Société (la "Déclaration").

Une copie de la Déclaration sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent vingt mille trente-trois euros (320.033 EUR) représenté par trois cent vingt mille trente-trois (320.033) parts sociales, avec une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes complètement souscrites et entièrement libérées."

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Pétange (Grand-Duché du Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

La lecture du présent acte a été faite au mandataire de la partie comparante, dont le nom complet, l'état civil et la demeure sont connus par le notaire, ce mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055439/152.

(160014825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**F.C.G S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 203.214.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le trente décembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Mehdi BENDJEDDOU, administrateur de société, né le 23 août 1980 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

2) Monsieur Didier Patrick MAJCHRZAK, gérant de sociétés, né le 11 septembre 1956 à Algrange (France), demeurant professionnellement à F-57240 Nilvange, 6, rue d'Algrange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent par les présentes.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «F.C.G. S.A.», (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités liées à la prestation de services pour les travaux de comptabilité:

- l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières
- l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes,
- la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière,
- l'établissement des déclarations fiscales et,
- l'établissement des fiches de salaires, des déclarations sociales

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-€) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopieur, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi modifiée du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10:00 heures de chaque année.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui précède.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.



### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale annuelle aura lieu le 20 juin 2017 à 10.00 heures.
3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Mehdi BENDJEDDOU, préqualifié .....	155
2) Monsieur Didier-Patrick MAJCHRZAK, préqualifié .....	155
Total: .....	310

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Constataions*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents (1.400.-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:
  - a) Monsieur Mehdi BENDJEDDOU, administrateur de société, né le 23 août 1980 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
  - b) Monsieur Didier Patrick MAJCHRZAK, gérant de sociétés, né le 11 septembre 1956 à Algrange (France), demeurant professionnellement à F-57240 Nilvange, 6, rue d'Algrange,
  - c) Madame Maria LEAHU, employée, née le 30 avril 1985 en Roumanie, demeurant à F- 57000 Metz, 13, Square du Pontiffroy.
3. - Monsieur Didier Patrick MAJCHRZAK est en outre nommé aux fonctions d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.
4. - Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:
 

La société à responsabilité limitée de droit français SIMPLYCOMPTA S.à r.l., avec siège social à F-57240 Nilvange, 6, rue d'Algrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 482 307 832.
5. - Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. BENDJEDDOU, D. MAJCHRZAK, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2016. Relation: EAC/2016/498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 janvier 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016054273/212.

(160013761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

**Danube JointCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 415.905,28.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.926.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of December,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Danube JointCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139926 (the Company), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 04 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1839 dated 25 July 2008 and lastly amended by a deed enacted on 8 November 2012 by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1872 dated 2 August 2013.

The sole shareholder of the Company, Start Holdco S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141422 (Start Holdco S.à r.l. and all its legal successors are hereafter referred to as the Sole Shareholder), duly represented by Evgenia Kyriakaki, lawyer, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above has requested the notary to record the following:

I. - That the Sole Shareholder holds all the shares issued by the Company in all classes of shares as detailed below (the Shares) and that all the Shares of the Company are therefore represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand:

- 2,792,722 (two million seven hundred ninety two thousand seven hundred twenty two) Class A1 shares;
  - 6,484,523 (six million four hundred eighty four thousand five hundred twenty three) Class A2 shares;
  - 6,484,523 (six million four hundred eighty four thousand five hundred twenty three) Class A3 shares;
  - 6,484,523 (six million four hundred eighty four thousand five hundred twenty three) Class A4 shares;
  - 6,484,523 (six million four hundred eighty four thousand five hundred twenty three) Class A5 shares;
  - 1,250,002 (one million two hundred fifty thousand and two) Class B1 shares;
  - 2,902,428 (two million nine hundred two thousand and four hundred twenty eight) Class B2 shares;
  - 2,902,428 (two million nine hundred two thousand and four hundred twenty eight) Class B3 shares;
  - 2,902,428 (two million nine hundred two thousand and four hundred twenty eight) Class B4 shares; and
  - 2,902,428 (two million nine hundred two thousand and four hundred twenty eight) Class B5 shares,
- each having a nominal value of EUR 0.01 (one cent), and is entirely subscribed and fully paid up.

II. - The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The Sole Shareholder waives its right to prior notice to the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened, and therefore agrees to deliberate and to vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documents produced to the meeting have been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to approve the dissolution and liquidation of the Company:

The share capital of the Company is fixed at EUR 415,905.28 (four hundred fifteen thousand nine hundred five Euros and twenty eight cents) divided into 41,590,528 (forty one million five hundred ninety thousand and five hundred twenty eight) Shares as detailed above.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the Shares.

The Sole Shareholder (i) approves the tabled balance sheet and the profit and loss account of the Company (the Balance Sheet), (ii) gives discharge to each manager of the Company for the performance of his mandate as a manager of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this deed.

The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that:

- the Company no longer carries out any activity,
- all rights, titles, interests and obligations in and with respect to the assets, including, for the avoidance of doubt, any assets that may exist or come to existence owed by the direct tax administration (Administration des contributions directes), of the Company are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder in its quality as legal successor of the Company;
- all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder in its quality as legal successor of the Company; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with, and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle, and, as the case may be, take any action related to any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise;
- any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;
- the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and to fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company; the Sole Shareholder has hereby been given all powers to that effect.

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years at 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The shares register of the Company has been cancelled.

The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to Maître Jacques Kessler and to any employee of his office, with full power of sub delegation, in order:

- (i) to proceed to the filings and publications as required by article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended;
- (ii) to do and to execute any documents or notices with respect to the filings and publications referred to above, and more generally to do, perform and execute any actions or documents necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le onze décembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la Société Danube JointCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139926 (la Société), constituée suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 Juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1839 en date du 25 Juillet 2008 et dernièrement modifiée par un acte du 8 novembre 2012 de Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch sur Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872, daté du 2 août 2013.

L'associé unique de la Société, Danube Start Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141422 (l'Associé Unique), dûment représentée par Evgenia Kyriakaki, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise conjointement aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I.- L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par la Société telles que mentionnées ci-dessous (les Parts Sociales) représentant ainsi l'ensemble des Parts Sociales de la Société, l'Assemblée pouvant, dès lors, valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment et préalablement informé:

- 2.792.722 (deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille sept cent vingt-deux) parts sociales de catégorie A1;
  - 6.484.523 (six millions quatre cent quatre-vingt et quatre mille cinq cent vingt-trois) parts sociales de catégorie A2;
  - 6.484.523 (six millions quatre cent quatre-vingt et quatre mille cinq cent vingt-trois) parts sociales de catégorie A3;
  - 6.484.523 (six millions quatre cent quatre-vingt et quatre mille cinq cent vingt-trois) parts sociales de catégorie A4;
  - 6.484.523 (six millions quatre cent quatre-vingt et quatre mille cinq cent vingt-trois) parts sociales de catégorie A5;
  - 1.250.002 (un million deux cent cinquante mille et deux) parts sociales de catégorie B1;
  - 2.902.428 (deux millions neuf cent deux mille quatre cent vingt-huit) parts sociales de catégorie B2;
  - 2.902.428 (deux millions neuf cent deux mille quatre cent vingt-huit) parts sociales de catégorie B3;
  - 2.902.428 (deux millions neuf cent deux mille quatre cent vingt-huit) parts sociales de catégorie B4;
  - 2.902.428 (deux millions neuf cent deux mille quatre cent vingt-huit) parts sociales de catégorie B5;
- chacune entièrement souscrite et libérée, d'une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'Euro), et.

II.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ces dispositions préalables par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; il reconnaît en outre être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique reconnaît également l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique approuve la dissolution et la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à EUR 415.905,28 (quatre cent quinze mille neuf cent cinq Euros et vingt-huit centimes) et est entièrement souscrit et intégralement libéré, divisé en 41.590.528 (quarante et un millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-huit) actions comme défini ci-dessus.

L'Associé Unique est le détenteur unique de toutes les Parts Sociales de la Société.

L'Associé Unique (i) approuve le bilan et le compte de résultat de la Société qui lui sont soumis (le Bilan), (ii) donne décharge à chacun des gérants de la Société pour l'accomplissement de son mandat en tant que gérant de la Société jusqu'à la date de la tenue du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et disposera de tous les pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et documents, pour effectuer toutes déclarations et prendre toutes les dispositions nécessaires et / ou utiles en vue de la mise en oeuvre des modalités du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- la Société n'exerce plus aucune activité;
- tous les droits, titres, intérêts et obligations inhérents aux actifs, incluant également, afin d'éviter toutes confusions, tous les actifs existants et / ou pouvant exister au regard de l'administration des Contributions Directes, de la Société, sont par le présent acte, transférés et transmis à l'Associé Unique, en qualité de successeur légal de la Société;
- tous les droits, titres, intérêts et obligations inhérents aux dettes existantes de la Société de la Société, tels que décrites au Bilan, sont par le présent acte, cédés, pris en charge et transmis à l'Associé Unique, en qualité de successeur légal de la Société; toutes dettes existantes, relative avec la clôture de la liquidation sont dûment transférées à l'Associé Unique, qui

s'engage irrévocablement à reprendre, à régler et, le cas échéant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour toutes dettes actuellement inconnues et impayées, en particulier les dettes fiscales, passées, actuelles ou futures;

- les formalités requises en vue de la mise en oeuvre du transfert de toute la trésorerie en banque détenue par la Société seront dûment accomplies par l'Associé Unique;

- l'Associé Unique prendra toutes les mesures requises pour transférer les fonds existants sur les comptes bancaires de la Société, pour clôturer lesdits comptes et pour accomplir toutes les formalités nécessaires au transfert de toutes les dettes de la Société; tous pouvoirs lui ayant été accordés, en sa qualité de liquidateur de la Société.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le registre des associés de la Société a été annulé.

L'Associé Unique de la Société décide également de donner tout pouvoir à Maître Jacques Kessler et/ ou à tout employé de son étude, aux fins de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications tels que requis par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée; et

(ii) mettre en place et signer tout document ou informations relatives aux dépôts et aux publications visés ci-dessus. Plus généralement, faire, réaliser et exécuter toutes actions ou tous documents nécessaires ou simplement utiles aux fins de clôturer la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en Anglais suivi d'une traduction en Français. Sur demande de la même personne, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date indiquée au début de cet acte.

Lecture ayant été faite à la personne présente, elle a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Kyriakaki, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016052866/191.

(160012813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

**EPISO Berlin Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.569.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of December

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole partner (the "Meeting") of "EPISO Berlin Office S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg) under number B159569 incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 11, 2011, published in the Luxembourg Memorial C number 1275 on June 14, 2011 and whose Articles of Incorporation have been amended by a deed of the same notary dated July 19, 2011 published in the Mémorial C number 2091 on September 8, 2011,

The Meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Isabel DIAS, prenamed.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the sole partner present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II.- As appears from the attendance list, 12,500 shares out of the 12,500 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 12,500) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of EPISO Luxembourg Holding S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company with registered office at 16, avenue Pasteur in L-2310 Luxembourg as liquidator (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution:*

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution:*

The Meeting resolves to appoint Episo Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 16, avenue Pasteur in L-2310 Luxembourg, registered with RCS Luxembourg under number B138590, as liquidator (The "Liquidator").

*Third resolution:*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the sole partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the sole partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution:*

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée "EPISO Berlin Office S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 159569, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2011, publié au Mémorial C N° 1275 du 14 juin 2011, et dont les statuts ont été modifié par acte du même notaire en date du 19 juillet 2011, publié au Mémorial C N° 2091 du 8 septembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique est présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 12.500 actions des 12.500 actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 12.500), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée décide de nommer EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B138590, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

*Troisième résolution:*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale de l'actionnaire unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation l'actionnaire unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29884. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054259/133.

(160013934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Licancabur Investments S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 193.647.

---

Les statuts coordonnés au 18 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016054446/11.

(160013412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.796.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016054963/13.

(160013920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Legend Development Corp., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 55.578.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016074188/10.

(160037959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 201.601,61.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.005.

---

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé avec effet au 5 octobre 2015 que Monsieur Michael Janssen, associé de la Société a cédé 215.772 parts sociales de classes H détenues dans la Société à Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust, autre associé de la Société agissant par son fidéicommissaire (trustee) Appleby Trust (Jersey) Limited.

Pour extrait conforme et sincère

Sterling Testing S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016061293/15.

(160022044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---